AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20251016-CA\_16102025\_8-DE en date du 16/10/2025 ; REFERENCE ACTE : CA 16102025 8

# **VAR HABITAT – OPH DU VAR**

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

## EXTRAIT

8

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

### SEANCE du 16 OCTOBRE 2025

#### Objet de la délibération :

REALISATION DE
PRÊTS PLS - PLUS PLAI AUPRES DE LA
CDC POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION EN
VEFA DE 21
LOGEMENTS (4 PLS - 9
PLUS - 8 PLAI) « MAS
D'OLEAS » A
DRAGUIGNAN 557-01

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à : LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 23

<u>Présents</u>: Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dominique LAIN, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

<u>Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT</u>

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var) - excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 24 du 28 Juin 2024, vous avez autorisé la construction en VEFA de 21 logements « Mas d'Oléas » à Draguignan.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 6 lignes de prêts pour un montant total de 2 592 295,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20251016-CA\_16102025\_8-DE en date du 16/10/2025 ; REFERENCE ACTE : CA\_16102025\_8

### PRÊTS PLUS - PLAI - PLS

Prêt	PLS	PLS Foncier	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant	297 345,00 €	189 380,00 €	718 054,00 €	437 834,00 €	559 653,00 €	390 029,00 €
Durée du prêt	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Durée d'amortissement	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
	sans différé	sans différé	sans différé	sans différé	sans différé	sans différé
	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement
Périodicité	Annuelle					
Index	Livret A					
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A	Taux du Livret A	Taux du Livret A	Taux du Livret A	Taux du Livret A	Taux du Livret A
	en vigueur à la	en vigueur à la	en vigueur à la	en vigueur à la	en vigueur à la	en vigueur à la
	date d'effet du	date d'effet du	date d'effet du	date d'effet du	date d'effet du	date d'effet du
	contrat de prêt	contrat de prêt	contrat de prêt	contrat de prêt	contrat de prêt	contrat de prêt
	+ 1.10%	+ 0.39%	+ 0.60%	+ 0.39%	- 0.20%	+ 0.39%
	Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A					
	sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.					
Typologie Gissler	1A					
Profil	Echéance prioritaire (intérêts différés)					
d'Amortissement	Zenednee promata (merces dineres)					
Modalité de	Double Révisabilité (DR)					
révision	` '					
Taux de	De -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de prêt en cas de variation du taux					
progressivité de	du Livret A)					
l'échéance	Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux de Livret A.					

# La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Dracénie Provence Verdon Agglomération à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI